

Décision n° 2022-151 ORGA  
du 17 février 2022

(Nomination d'un rapporteur adjoint  
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la décision n° 2021-149 ORGA du 14 octobre 2021 portant nomination de rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2021 – octobre 2022 ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du 3 février 2022 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 17 février 2022,

D É C I D E :

Article 1<sup>er</sup>. – Monsieur Laurent CYTERMANN, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, en remplacement de Madame Sophie ROUSSEL.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 février 2022.

Laurent FABIOUS